



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JANVIER 2022

Le conseil approuve, à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2022.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ceux-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part ont été visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune (par section)

Fonctionnement : 358 025,25 € en recettes et 292 790,86 € en dépenses. Résultat : 65 234,39 €.
Excédent au 31/12/2021 : 150 328,98 € (avec report antérieur 2020 de 85 094,59 €).

Investissements : 185 472,49 € en recettes et 124 349,17 € en dépenses. Résultat : 61 123,32 €.
Excédent au 31/12/2021 : 74 233,01 € (avec report antérieur 2020 de 13 109,69 €).

❖ Budget annexe de l'eau (par section)

Fonctionnement : 51 636,08 € en recettes et 58 403,23 € en dépenses. Résultat : - 6 767,15 €
Excédent au 31/12/2021 : 2 573,05 € (avec report antérieur 2020 de 9 340,20 €).

Investissements : 96 801,25 € en recettes et 23 094,49 € en dépenses. Résultat : 73 706,76 €
Excédent au 31/12/2021 : 67 585,36 € (avec report antérieur 2020 : - 6 121,40 €).

❖ Budget annexe de l'assainissement (par section)

Fonctionnement : 125 837,58 € en recettes et 109 681,37 € en dépenses. Résultat : 16 156,21 €
Excédent au 31/12/2021 : 83 615,17 € (avec report antérieur 2020 de 67 458,96 €)

Investissements : 117 111,71 € en recettes et 150 069,44 € en dépenses. Résultat : - 32 957,73 €
Excédent au 31/12/2021 : 5 213,58 € (avec report antérieur 2020 de 38 171,31 €).

Le Maire s'étant retiré de la séance après présentation des comptes administratifs, l'adjoint au maire procède au vote des 3 comptes administratifs 2021 qui sont votés à l'unanimité.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2021 AU BUDGET 2022 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

Après examen du compte administratif 2021 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes :

- * au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 74 233,01 €,
- * au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 150 328,98 €.

❖ Budget annexe de l'eau

Après examen du compte administratif 2021 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recette :

- * au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 67 585,36 €,
- * au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 573,05 €.

❖ Budget annexe de l'assainissement

Après examen du compte administratif 2021 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes :

- * au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 5 213,58 €,
- * au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 83 615,17 €.

PERMANENCES DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU DIMANCHE 10 AVRIL ET 24 AVRIL 2022

Le conseil organise les permanences des élections présidentielles fixées le 10 et 24 avril 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SIERP POUR L'ACHAT DE CANDÉLABRES

Au vu des travaux de voiries prévus pour l'année 2022, le conseil décide de faire une demande de subvention au SIERP pour l'achat de 3 candélabres avec LED et d'une applique LED (poteau ciment).

TRAVAUX DE VOIRIES 2022/2023

Après avoir analysé l'estimation financière d'une remise en état de la voirie communale, le conseil décide de réaliser les travaux qui feront que l'ensemble de la voirie communale sera en bon état. L'appel à l'emprunt en profitant des taux très abordables permettra de réaliser les travaux en un seul marché et d'étaler les dépenses sur 4 ou 5 exercices. Le conseil charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la commune puisse réaliser ces travaux en 2022.

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2022 : Amicale de Givraines (sans la présence de M. BRENDEL Marc et Mme DE LA BRETECHE Anne, membres de l'Amicale) : 440 €, CAT les Cèdres de Pithiviers : 50 €.

DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS,

Le maire informe le conseil que la CCDP a pris une délibération pour le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement des communes à la CCDP au 1^{er} janvier 2024.

La CCDP considère qu'il est nécessaire de bien se préparer collectivement avec les communes et syndicats et donc d'anticiper le transfert de ces compétences importantes,

Vu la feuille de route « *Ambitions 2021-2026* » de la CCDP ayant notamment comme objectif la construction de services de l'eau et d'assainissement résilients, efficaces et soutenables et vu les échanges intervenus lors des rencontres des conseils municipaux fin 2020 et début 2021 ainsi que lors des différents comités de pilotage dédiés à ces sujets depuis 2018. Après avoir entendu l'exposé du maire et après divers échanges entre élus, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver à compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert à la Communauté de Communes du Pithiverais des compétences de l'eau et Assainissement.
- d'autoriser la communication régulière à la CCDP par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DU CABINET DE TÉLÉMÉDECINE DE BOYNES : RÉVISION DE CALCUL SUITE À LA FERMETURE DE 2 MOIS EN 2021

La commune de Givraines a signé une convention pour participer au financement mensuel du cabinet de télé-médecine de Boynes calculée sur la base de 1€/habitant/an. Cette année le cabinet a été fermé 2 mois. La commune de Boynes propose de réviser le calcul annuel sur 10 mois soit une diminution de la participation de 17%.

Le maire de Boynes nous a informé que le cabinet a très bien fonctionné en 2021 tant en termes de fréquentation (647 consultations) que de satisfaction des patients. Le docteur Boisvert était très apprécié. Malheureusement, suite à une proposition de loi du gouvernement en septembre dernier et entrée en vigueur au 1^{er} décembre, l'amendement n°9 a considérablement perturbé le fonctionnement de la télé-médecine. Cet amendement, notamment, impose 2 nouveaux critères conditionnant le remboursement des actes par la CPAM : un médecin ne doit pas consacrer plus de 20% de son activité à la télé-médecine et si l'arrondissement est pourvu d'une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé), les médecins pratiquant la télé-médecine doivent être installés sur le secteur de la CPTS. Or, d'une part, le docteur Boisvert est retraité et évidemment il ne souhaite pas reprendre du service en présentiel, d'autre part, nous avons sur le secteur une CPTS qui refuse l'aide des médecins hors secteur. En conséquence : le docteur Boisvert a décidé de suspendre son activité et les infirmières ont elles aussi décidé d'arrêter la télé-médecine. Notre prestataire HEALPHI est en recherche de solutions pour que le cabinet de télé-médecine puisse redémarrer.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Ramassage des déchets**

Constatant l'incivilité d'un certain nombre de conducteurs, les élus proposent d'organiser avec les habitants de la commune une démarche citoyenne de ramassage des débris jonchant le long des routes **le dimanche 3 avril 2022. Rendez-vous Espace Bourgogne à 10h.** Accueil avec café. Apéritif à l'issue de l'action.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ ÉLECTION

Cette année est une année de refonte des listes électorales, chaque personne inscrite sur les listes électorales de la commune recevra prochainement une nouvelle carte électorale.

Rappel : Élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022,
Élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022.

❖ THÉÂTRE LE 20 MARS 2022 À GIVRAINES

L'Amicale de Givraines organise une représentation théâtrale le dimanche 20 mars à 14h 30 à la salle communale de Givraines. Représentation de 2 comédies « Faut prendre la vie du bon côté » et « Lydie et Joséphine » par la troupe « Les loisirs Chambonniois » de Chambon-la-Forêt.

Pas de réservation. Entrée gratuite.



PanneauPocket

❖ SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL

La commune de Givraines est abonnée à « PanneauPocket » (outil d'informations, d'alertes et de liens en directs avec les habitants).

1. téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....
2. cette application est simple, gratuite et anonyme.

<https://www.panneaupocket.com/>

❖ ESPACE SERVICE PUBLIC À BOYNES (rappel)

Un « Mon Espace Services Publics » est ouvert à Boynes. Cet espace permet d'économiser vos déplacements et simplifier les démarches administratives (prestations familiales, recherche d'emploi, assurance maladie, logement, énergie, accès au droit, retraite...).

Il propose un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne, une mise en relation visiophonique avec un conseiller des organismes prestataires, un accompagnement à l'utilisation des services publics en ligne et un ordinateur connecté.

Les jours de permanences sont : mercredis de 13h30 à 18h00 et jeudis 13h30 à 17h00. Contact : ESP - France Services de Pithiviers 5, mail Nord 45300 Boynes - Tél : 02.38.40.52.60 Mail : mdd.pithiverais@loiret.fr